

Valence, le 2 février 2024

ATTESTATION DE FORMATION

L'organisme de formation ci-après mentionné :

AFPI LOIRE DROME ARDECHE
Maison de l'industrie
Plateau de Lautagne - Rue Jean Julien-Davin
26000 VALENCE

atteste que :

Monsieur FALCONNET Jean Luc

de l'entreprise : **EDR**

a participé au cycle de formation :

Recyclage habilitation électrique pour électricien
H0V – HTA
B2V, BR, BC - BT

Et a réussi les tests pratiques et théoriques

Durée globale de cette formation : **1,5 jour soit 10,5 heures**

Période du : **25/01/2024 au 26/01/2024**

Lieu :

AFPI Loire Drome Ardeche

Formateur : AGUERA Alain

Objectifs – « Savoir et Savoir-faire »

- Rappeler les points fondamentaux et mettre à jour les connaissances des personnes habilitées
- Redéfinir l'étendue des tâches et secteurs autorisés selon les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18-510 du 21/12/2011
- Renouveler le titre d'habilitation

Valence, le 2 février 2024

ATTESTATION DE CAPACITES

Missions H0V : (Exécutant d'opérations d'ordre non électrique)

- Il peut accéder sans surveillance à un local d'accès réservé aux électriciens (hors voisinage de pièces nues sous tension)
- Il ne peut effectuer des travaux non électriques que sous la conduite d'un chargé de chantier ou d'un chargé de travaux dans un environnement électrique

Missions B2V : (Chargé de travaux)

Le chargé de travaux B2 organise le travail et prend toutes les mesures pour assurer tant sa propre sécurité que celle du personnel placé sous son autorité pour réaliser des travaux hors tension

Missions BR : (Chargé d'intervention générale)

- Le chargé d'intervention générale habilité BR est en mesure de prendre toutes les dispositions pour assurer sa propre sécurité et le cas échéant celle de l'exécutant (B1 ou BIV) placé sous son autorité
- Il peut réaliser des interventions générales, en basse tension, regroupant par exemple des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, d'entretien, de connexion/déconnexion en présence de tension
- Il peut effectuer des consignations pour son propre compte et pour l'opérateur qu'il dirige

Missions BC : (Chargé de consignation)

Le chargé de consignation électrique BC, sous l'autorité du chargé d'exploitation, et après avoir procédé à une analyse des risques sur le terrain, incluant par définition une pré-identification de l'installation et de l'ouvrage, réalise les CONSIGNATIONS, DECONSIGNATIONS, MISE HORS TENSION et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation et gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes

Pour plus de détails sur la portée des symboles et limitations associées, se reporter à la norme NF C 18-510.

Catherine DHERBECOURT,
Responsable du site de Valence

AFPI Loire-Drôme-Ardèche
Site de Valence
Plateau de Lautagne - Rue Jean Jullien-Davin
26000 VALENCE
Tél 04 75 41 90 08
SIRET 884 793 191 00039 - N°84420342242